

# L'accord des adjectifs qualificatifs de couleur

Règle générale (1) : les adjectifs de couleur s'accordent en genre et en nombre avec le nom.

des fleurs *blanches*, des pantalons *rouges*

Règle (2) : Les noms de fruits, de pierres précieuses, de fleurs, utilisés pour désigner la couleur restent invariables

*Des cravates orange. Des yeux émeraude.*

*Des jupes marron avec des motifs orange*



⚠ **Notez** : "pourpre, mauve, rose, écarlate, fauve, incarnat" devenus de véritables adjectifs varient s'ils sont employés seuls

Il avait les joues *écarlates*.

des chaussures *roses*.

Règle (3) : l'adjectif de couleur composé reste invariable.

*des chaussettes rouge-cerise, des robes bleu clair, des chapeaux jaune foncé.*

Adjectifs de couleur qui s'accordent (règle 1) :

blanc	noir	gris
rose	fauve	mauve
rouge	brun	violet
bleu	jaune	vert
blond	beige	pourpre
écarlate	incarnat	...

Noms employés comme adjectifs de couleur  
et qui ne s'accordent pas (règle 2) :

marron, orange, citron, cerise, paille, noisette, crème,  
grenat, kaki  
indigo, ocre, acajou, champagne  
marine, turquoise, abricot, pastel,  
olive, safran, fuchsia, or, brique bronze.